

Règlement

Article 1 : Inscrite au calendrier des courses Running. Chronométrage avec puce. Nombreux lots et récompenses, 1 Cadeau à tous les participants (400 premiers inscrits).

Article 2 : La Fameckoise est un trail comprenant 3 courses (**6,15 et 28 km**) organisées par le Lycée Jean Macé de Fameck, Fensch Moselle Athlétisme, Cercle Athlétique Fameckois et le soutien logistique de la municipalité. Les courses auront lieu **le dimanche 11 mai 2025 à 09h00 pour le 28 km, 9h45 le 15 km et 10h00 pour le 6 km.**

Article 3 : 3 parcours seront proposés : un parcours de **28km D+375m**, un de **15 km D+163m** et un dernier de **6 km D+100m** tous conformes à la réglementation FFA. Par ailleurs, nous proposons 2 animations : le km famille, le km handicapé.

Article 4 : L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non, pour le 28 km nés (es) en 2005 et avant, 15 km nés (es) en 2007 et avant, 6km nés (es) en 2009 et avant. **Les participations aux frais sont fixées à 14 € pour le 28 km ,12 € pour le 15 et 6 € pour le 6 km, gratuite pour le 1 km. Pour les licenciés FFA les prix d'inscriptions sont les suivants : 12 € pour le 28 km, 10 € pour le 15 km et 5 € pour le 6 km.**

Inscription, pré-inscriptions : fensch-moselle.com avant le vendredi 9 mai 2025 minuit.

Article 5 : Les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

* La participation des non licenciés majeurs est soumise à la présentation du PPS dont la validité est de moins de 3 mois. Pour les mineurs non licenciés, pour le 6km , ils devront présenter un certificat médical (absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition) de moins d'un an.

*Pour les licenciés FFA, une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

* Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée par la FFA, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Article 6 : Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GENERALI FRANCE ASSURANCES. Contrat : AD 471 783.

Article 7 : Des commissaires de course sont chargés de veiller à la régularité de l'épreuve sur l'ensemble du circuit.

Article 8 : Le contrôle antidopage, s'il y a, se fera en Mairie de Fameck.

Article 9 : Retrait des dossards et inscriptions **samedi 10 mai 15h à 17h Mairie de Fameck, le dimanche 11 mai retrait dossards uniquement jusqu'à 1h avant la course.**

Les départs seront donnés le même jour devant la Mairie de Fameck.

Les postes de ravitaillement sont placés au départ, tous les cinq kilomètres, et à l'arrivée.

Article 10 : Le dossard devra être porté devant, en entier et être toujours visible et sera tenu par au moins 2 épingles (non fournies).

ATI — ILÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME



GO TIMING

Coach

Sequoia
pressing, nouvelle génération



ENSEIGNES
Geckolor
11 rue des Arènes
57100 Fameck, 03 82 82 14 05

BRICO
CASH
de stock, de prix bas



PRESTIGE peintures

DEFI PNEUS
PNEUMATIQUES, FREINAGE,
VIDANGE, FILTRATION
ROTULES, PARALLELISME

BOUTLANGÈRE PATISSERIE
LA ROSE
FAMECK
28 rue Jardin du Triangle
Rue des grands fous

LA FRANÇAISE
DE L'OPTIQUE

VALO PREST

SAINT ALGUE
SAISON DE COIFFURE
Centre Commercial
1 Av. de la Fichette, 57290 Fameck

flunch

ESPACE
PPM

La Région
Grande

Moselle
L'Eurodépartement

57
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
MOSELLE
ATHLETISME

Michel Fleurs
Rédigez avec finesse
Les scénarios de la vie...
... Vos conceptions